

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-44

Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 juillet 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le vingt et un juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 14

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 16 Juillet 2026

Présents : M. Gary LEROUX, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Sandra PENIN, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL, Mme Annick FALCAND, Mme Laurence DAUJAT, Mme Isabelle PAGNEUX, M. Lionel SCIARRINO, Mme Katia GARBAZ, M. Cédric VELON, M. Cyril GILBERT, Mme Aurélie ROY, M. Brice JANODY.

Excusés : M. Christophe TRIPOZ (ayant donné procuration à Mme Annick Falcand)

Secrétaire de séance : Mme Katia GARBAZ

APPROBATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DE REUNION

Vu la délibération N°2026-43 du 21 juillet 2026 fixant les tarifs de location de la salle de réunion,

Un projet de règlement d'utilisation est annexé à la présente délibération, il définit les conditions de mise à disposition et d'utilisation de la salle de réunion située Place de l'église à Malafretaz. Toute réservation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la proposition du règlement ci-joint.

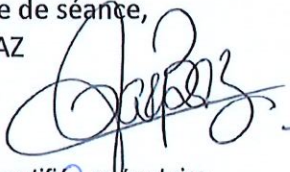
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le règlement de la salle d'animation ci-annexé applicable aux utilisateurs de la salle de réunion applicable à compter du 1^{er} septembre 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce règlement et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Katia GARBAZ



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 28 JUIL. 2026
Publiée le 28 JUIL. 2026



Le Maire,
Gary LEROUX.



Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260721-2026-44-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026